




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130429-25999-DE-1-1_0
Date de signature : 30/04/13
Date de réception : mardi 30 avril 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.189**

Séance publique du

29 avril 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE D'AIX A CITES UNIES
FRANCE POUR L'ANNE 2013**

Le 29/04/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/04/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEvesa, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

Mme Sophie JOISSAINS, Mme Arlette OLLIVIER

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Martine FENESTRAZ donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 29/04/13

BDM

RAPPORTEUR : Mme Martine FENESTRAZ

Nomenclature : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE D'AIX A CITES UNIES
FRANCE POUR L'ANNE 2013 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville d'Aix-en-Provence adhère à Cités Unies France depuis l'année 2002 (DCM n°
2002-0518 du 20 juin 2002)

La coopération décentralisée - politique publique qui associe et fait collaborer à différents niveaux d'intervention les acteurs économiques et sociaux potentiels de collectivités territoriales ayant des liens de coopération - bénéficie d'un cadre juridique consolidé. La loi Thiollière du 25 janvier 2007, en confortant et élargissant la loi de 1992, a permis la sécurisation juridique de l'action internationale.

Cités Unies France (CUF) fédère, au niveau national, les collectivités territoriales engagées dans la coopération internationale. Au sein des 27 groupes-pays et des groupes thématiques, tels que "jeunesse et international", "tourisme solidaire" et "migrants et coopération décentralisée", Cités Unies France anime un tissu d'environ 3 000 collectivités locales. L'association a, parmi ses objectifs, de développer un réseau national et international pour la reconnaissance de la politique de coopération des collectivités territoriales, en particulier auprès de l'Agence Française de Développement et de la Commission européenne.

L'adhésion à CUF assure une représentation au sein du réseau mondial de Collectivités Locales "Cités et Gouvernements Locaux Unis" (CGLU), instance de reconnaissance des

gouvernements locaux au sein du système des Nations Unies. Le rôle et l'importance de l'action des gouvernements locaux dans la gouvernance mondiale sont ainsi réaffirmés.

Je vous rappelle que seule la Ville d'Aix est, au sein de la CPA, adhérente à CUF. La structure a consenti cette année encore un tarif réduit pour garantir la participation d'Aix-en-Provence à ce réseau. Normalement la cotisation est fonction du nombre de ses habitants.

Une telle participation assure à la ville une notoriété, une communication et facilite d'autant l'accès à des financements internationaux.

En conséquence, je vous propose, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le renouvellement de l'adhésion à Cités Unies France, pour une cotisation annuelle 2013 s'élevant à **5.790 euros**
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire **92048 6281 1440**, qui présente les disponibilités suffisantes.

**2013.189 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE D'AIX A CITES UNIES
FRANCE POUR L'ANNE 2013**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/04/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**